

Loi 1901: Des OSC recherchent une meilleure synergie



Une trentaine de responsables des Organisations de la société civile (OSC) et les organisations syndicales se sont réunies mardi et mercredi à Lomé. Ils ont mûri les idées sur la liberté syndicale, la protection du droit syndical et le droit de négociation collective au Togo. Le processus entend amener les acteurs à contribuer à [l'avant-projet de loi tendant à modifier la loi 1901](#).

L'initiative s'est tenue sous le thème : « Tous ensemble, à la conquête de nos droits et légitimes aspirations à la liberté d'association et à la liberté syndicale ».

Elle est en lien avec l'avant-projet de loi que certaines faitières des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ont initié dans la perspective de modifier la [loi 1901](#).

Un processus censé rendre plus applicable les choses par rapport au contexte actuel, qui selon le coordonnateur du G8, a été fait sans la concertation de l'essentiel des OSC et des organisations syndicales.

« C'est dans ce sens que le G8 a pris l'initiative d'une large concertation et en même temps renforcé les capacités des OSC et des organisations syndicales à pouvoir faire des contributions de qualités à cet avant-projet de loi », a précisé Yves Dossou.

Synergie des OSC

Ensemble, les participants ont créé un espace citoyen d'échanges, de réflexion et de renforcement des capacités pour leur implication et contribution à la réforme de la loi sur la liberté d'association et de réunion pacifique au Togo.

Ainsi, il ressort au cours de ces deux jours d'assise, une analyse comparative de l'avant-projet de loi et la loi de 1901 en lien avec les instruments juridiques internationaux. Ce qui permet au G8 de voir dans quelle mesure cet avant-projet de loi répond aux normes internationales en matière de la liberté syndicale et de la liberté d'association.

Au-delà, les entités présentes ont aussi mis en place des synergies au niveau syndical et au niveau des OSC. Il est question de parvenir à une synergie commune. Celle-ci a pour perspective d'aller à la table ronde. Essentiellement, les membres du gouvernement, les OSC et les organisations syndicales seront rassemblés pour asseoir définitivement la base d'une loi qui garantit la liberté d'association et la syndicale à tous les citoyens togolais.

Par ailleurs, les participants invitent tous les acteurs qu'ils aient été approchés ou non dans ce processus de rejoindre la dynamique pour qu'ensemble, les actions de sensibilisation et de plaidoyer soient salutaires.